



**RETOURNER LES SOUMISSIONS À :
RETURN BIDS TO:**

Agence Parcs Canada, Unité de réception des soumissions
Services nationaux de passation de marchés
220, 4e Avenue S.E., bureau 720
Calgary AB T2G 4X3

**RÉVISION 006 À UNE
DEMANDE DE PROPOSITION**

**REVISION 006 TO A
REQUEST FOR PROPOSAL**

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de la soumission demeurent les mêmes.

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the bid remain the same.

Bureau de distribution - Issuing Office :

Agence Parcs Canada
Services nationaux de passation de marchés
220, 4e Avenue Sud-Est, bureau 720
Calgary AB T2G 4X3

Sujet - Title : Restauration de l'habitat du saumon rouge dans les affluents du lac Cheewhat - Réserve de parc national Pacific Rim		
N° de l'invitation - Solicitation No. : 5P420-19-0173/A	Date : 02 octobre 2019	
Amendment No. - N° de modification : 006		
N° de référence du client - Client Reference No. : n/a		
N° de référence du SEAG GETS Reference No. : PW-19-00883612		
L'invitation prend fin - Solicitation Closes : À - at : 14 :00 Le - on : 16 octobre 2019		Fuseau horaire - Time Zone HAR
F.A.B. - F.O.B. : Usine - Plant : <input type="checkbox"/> Destination : <input checked="" type="checkbox"/> Autre - Other : <input type="checkbox"/>		
Adresser toutes demande de renseignements à - Address Enquiries to: Kirsten Sage		
N° de téléphone Telephone No. : 587-436-5795	N° de télécopieur Fax No. : 1-866-246-6893	Courriel - Email Address : Kirsten.sage@canada.ca
Destination des biens, services et travaux de construction - Destination of Goods, Services, and Construction : Voir ici		
À REMPLIR PAR LE SOUMISSIONNAIRE - TO BE COMPLETED BY THE BIDDER		
Nom du fournisseur/de l'entrepreneur - Vendor/ Firm Name :		
Adresse - Address :		
N° de téléphone - Telephone No. :		N° de télécopieur - Fax No. :
Nom de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie) - Name of person authorized to sign on behalf of the Vendor/ Firm (type or print):		
Signature :		Date :

N° de l'invitation - Sollicitation No. :
5P420-19-0173/A

N° de la modif. - Amd. No. :
006

Autorité contractante - Contracting Authority :
Kirsten Sage

N° de réf. du client - Client Ref. No. :
n/a

Titre - Title :
Restauration de l'habitat du saumon rouge dans les affluents du lac Cheewhat -
Réserve de parc national Pacific Rim

Modification 006

Cet amendement vise à :

- A. Réponse aux questions des soumissionnaires;
- B. Modifier la section 6.2 – Énoncé des travaux;
- C. Modifier l'annexe B – Base de paiement;
- D. Modifier la partie 1 : Critères d'évaluation technique de l'annexe G – Évaluation technique ; et
- E. Joindre l'Analyse d'impact de base (AIB) – Projet de restauration des affluents du lac Cheewah..

Les soumissionnaires **DOIVENT** présenter leur soumission conformément à la version modifiée de l'annexe B – Base de paiement et de l'annexe G – Évaluation technique qui figurent dans les présentes.

A. Réponse aux questions des soumissionnaires

- Q1.** Parcs Canada fera-t-il l'une des deux choses suivantes en raison du prix ferme exigé et de la portée non définie des travaux?
- 1. Accepter une proposition qui définit les limites de la portée des travaux et/ou le niveau d'effort, en reconnaissant que les ajouts à la portée des travaux constitueraient des modifications au contrat et au prix du contrat;
 - 2. Retirer l'appel d'offres actuel et lancer un nouvel appel d'offres lorsqu'un concept de projet fixe pourra être fourni comme base d'établissement du prix.
- R1.** Parcs Canada n'est pas en mesure d'accepter des soumissions techniques qui définissent les limites de la portée des travaux ou du niveau d'effort dans la réponse à cette demande de soumissions. La proposition technique du soumissionnaire fera partie du contrat. En raison de la nature des travaux, Parcs Canada ne peut pas lancer de nouvel appel d'offres avec un concept fixe pour ce projet. La raison à cela est qu'il existe des incertitudes inhérentes ou non résolues relativement à l'accès aux sites et à leurs conditions environnementales (comme la stabilité de la rive ou de la pente). Parcs Canada exige des soumissionnaires qu'ils proposent un prix forfaitaire ferme pour les travaux tels qu'ils sont définis. Les soumissionnaires doivent inclure les éventualités nécessaires dans leur proposition financière. Les travaux non prévus ou dépassant la portée du contrat, qui sont approuvés par l'autorité contractante, seront pris en considération par le biais d'une modification au contrat. Les soumissionnaires peuvent demander des éclaircissements sur toutes les hypothèses qu'ils jugent nécessaire de poser pour soumettre une proposition financière. Toutes les questions et clarifications seront diffusées à tous les soumissionnaires.
- Q2.** Les critères cotés de l'évaluation technique initiale précisent que le soumissionnaire doit avoir de l'expérience en matière de surveillance de cours d'eau, de collecte de données environnementales, de collecte de données biologiques et environnementales, d'analyse et de synthèse des données, de méthodes de surveillance (y compris la surveillance à partir de photos ponctuelles), d'évaluation de l'habitat du poisson et de techniques de production de relevés. Toutefois, les spécifications modifiées de l'appel d'offres (addenda 4) précisent que ces activités seront accomplies par l'entrepreneur chargé de la surveillance environnementale de Parcs Canada. Les critères cotés peuvent-ils être modifiés pour tenir compte de ces changements?
- R2.** Veuillez consulter ci-dessous l'annexe G modifiée – Évaluation technique.

- Q3.** Le plan de gestion environnementale (PGE) sera-t-il rendu accessible durant le processus d'appel d'offres?
- R3.** La création du PGE est la responsabilité de l'entrepreneur chargé de la surveillance environnementale qui n'a pas encore été choisi. La demande de propositions se trouve à <https://achatsetventes.gc.ca/donnees-sur-l-approvisionnement/appels-d-offres/PW-19-00889251>.
- Q4.** L'entrepreneur chargé de la surveillance environnementale de Parcs Canada procèdera-t-il à des relevés des arbres dangereux, des espèces envahissantes, des nids d'oiseaux, etc. ou est-ce la responsabilité de l'entrepreneur chargé de la restauration?
- R4.** Les arbres dangereux ont un impact sur la santé et la sécurité de l'entrepreneur chargé de la restauration, et c'est à ce dernier qu'il incombe de les recenser. Il convient de souligner que l'abattage d'arbres doit être approuvé au préalable par le responsable de projet de Parcs Canada ou son représentant désigné. Les relevés d'espèces envahissantes et de nids d'oiseaux sont la responsabilité de Parcs Canada.
- Q5.** Le dossier d'appel d'offres original précise l'exigence de procéder à la récupération du poisson et à la récupération de la végétation aux fins de la replantation (sections 3.3.3 et 3.3.4); toutefois, dans l'addenda 4, cette section a été supprimée. Les sections mises à jour 3.3.7 et 3.3.8 renvoient à la récupération de la végétation et à la replantation des végétaux récupérés. Veuillez confirmer que la récupération du poisson et de la végétation ne font plus partie de la portée des travaux.
- R5.** La récupération du poisson sera la responsabilité de l'entrepreneur chargé de la surveillance environnementale. L'enlèvement, la récupération et la replantation de la végétation devront être accomplis par l'entrepreneur chargé de la restauration.
- Q6.** Qui est responsable de la collecte de plants dans les sites donneurs et de leur transplantation pour la création de complexes d'habitats, comme mentionné à la section 3.3.8, ainsi que de la récupération et de la collecte de gros débris ligneux?
- R6.** Si l'entrepreneur chargé de la surveillance environnementale peut trouver suffisamment de sites donneurs, l'entrepreneur chargé de la restauration s'occupera de la replantation. Sinon, seule la végétation récupérée pourra être utilisée.
- Q7.** Le lac Cheewah est-il accessible par une route?
- R7.** Aucune route ne mène directement au bord du lac ou aux sites de restauration.
- Q8.** Où les sédiments excavés devront-ils être déposés?
- R8.** Tous les matériaux excavés seront déplacés latéralement et épanchés (par une excavatrice) dans des zones de déblais aménagées sur la berge droite de chacun des chenaux. On choisira de préférence les zones basses, comme les nombreux chenaux de brèche qui s'écoulent de la berge droite des cours d'eau S1, S2 et S3, pour le dépôt des déblais. Les zones de déblais seront adjacentes aux sites d'excavation.
- Q9.** Quelle est la hauteur du niveau d'eau des ruisseaux en été?
- R9.** En été, le niveau d'eau est relativement bas (inférieur ou égal à la hauteur de la cheville) dans le cours d'eau S1 et dans le tronçon supérieur du cours d'eau S2. L'eau s'écoule sous la surface terrestre dans le tronçon inférieur du cours d'eau S2 et dans une bonne partie du cours d'eau S3.
-

N° de l'invitation - Sollicitation No. :
5P420-19-0173/A

N° de la modif. - Amd. No. :
006

Autorité contractante - Contracting Authority :
Kirsten Sage

N° de réf. du client - Client Ref. No. :
n/a

Titre - Title :
Restauration de l'habitat du saumon rouge dans les affluents du lac Cheewhat -
Réserve de parc national Pacific Rim

B. Modifier la section 6.2 – Énoncé des travaux

Sous la partie 6 – Clauses du contrat subséquent, supprimer la clause 6.2 au complet et la remplacer par ce qui suit :

INSÉRER

6.2 Énoncé des travaux

L'entrepreneur doit exécuter les travaux conformément à l'énoncé des travaux qui se trouve à l'**annexe A et à la soumission technique de l'entrepreneur intitulée *** à fournir à l'attribution du contrat *****, en date du *** à fournir à l'attribution du contrat ***.

C. Modifier l'annexe B – Base de paiement

Supprimer Annexe B – Base de paiement dans son intégralité et remplacer par ce qui suit :

INSÉRER

ANNEXE B

BASE DE PAIEMENT

Exigences concernant la soumission financière

- (a) Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.
- (b) Le soumissionnaire doit fournir sa soumission financière conformément à la Base de paiement.
- (c) Tous les prix sont en dollars canadiens, FAB destination.
- (d) Les droits de douane sont compris et les taxes applicables sont en sus.

1. Prix ferme - Contrat – date du Contrat au 31 mars 2022 inclusivement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix ferme en dollars canadiens pour tous les frais, en incluant, sans toutefois s'y limiter, tous les frais professionnels, toutes les dépenses et ainsi que les coûts administratifs liés au projet pour répondre à toutes les exigences présentées dans l'*Annexe A – Énoncé des travaux*.

L'entrepreneur doit tenir compte des éléments suivants ou de leur éventualité :

- Cinq (5) jours de mauvais temps pendant lesquels l'entrepreneur ne peut effectuer les travaux prévus au contrat. Le responsable du projet doit en être avisé et approuver ces journées non travaillées immédiatement.
- Un volume de déblais d'excavation de 11 000 m³.
- Tous les matériaux destinés à la création de complexes d'habitat proviendront des matériaux mis de côté durant la phase de récupération de la végétation et d'accès au site.
- Tous les matériaux destinés à la création de complexes d'habitat seront prélevés à au plus 100 m de l'endroit où ils ont été enlevés.

N° de l'invitation - Sollicitation No. :
5P420-19-0173/A

N° de la modif. - Amd. No. :
006

Autorité contractante - Contracting Authority :
Kirsten Sage

N° de réf. du client - Client Ref. No. :
n/a

Titre - Title :
Restauration de l'habitat du saumon rouge dans les affluents du lac Cheewhat -
Réserve de parc national Pacific Rim

- Prévoir 80 jours de temps de présence des travailleurs pour réaliser la phase de restauration des cours d'eau S1, S2 et S3.

Remarque : Tout rajustement aux coûts établis dans le contrat doit être négocié avec l'entrepreneur et ne doit pas dépasser le prix forfaitaire ferme mentionné ci-dessous, à moins qu'il ait été approuvé au préalable, par écrit, par l'autorité contractante.

TOTAL FIRM BID PRICE (excluding applicable tax)	\$
---	----

Remarques :

- (a) Les conditions de paiements supplémentaires ne s'appliqueront pas au présent contrat.
- (b) Les droits de douane sont compris et les taxes applicables sont en sus.

D. Modifier la partie 1 : Critères d'évaluation technique de l'annexe G – Évaluation technique

- À la partie 4 – Procédures d'évaluation et méthode de sélection, supprimer la section 4.2.1 au complet et la remplacer par ce qui suit :

INSÉRER

4.2.1 Pour être déclarée recevable, une soumission doit :

- (a) respecter toutes les exigences de la demande de soumissions;
- (b) satisfaire à tous les critères obligatoires;
- (c) obtenir le nombre minimal de **84** points exigés pour l'ensemble des critères d'évaluation techniques cotés
L'échelle de cotation compte **120** points.

- À l'annexe G – Évaluation Technique, supprimer partie 1 : Critères techniques obligatoires au complet et la remplacer par ce qui suit :

INSÉRER

PARTIE 1 : CRITÈRES D'ÉVALUATION TECHNIQUE

1. Critères techniques obligatoires

Les soumissions techniques seront évaluées en fonction des critères techniques obligatoires indiqués ci-dessous.

Pour être déclarée recevable, une soumission doit respecter toutes les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères techniques obligatoires. Les soumissions déclarées non recevables parce qu'elles ne satisfont pas aux critères techniques obligatoires seront rejetées d'emblée.

Item No.	Evaluation Criteria
1.1	Le soumissionnaire doit fournir au moins deux exemples de projet pertinents, y compris un bref résumé d'au plus deux (2) pages de chaque projet, illustrant son expérience de la restauration de cours d'eau à saumons de cours d'eau en milieu de forêt pluviale côtière. Un rapport existant ou un résumé d'une publication évaluée par des pairs, y compris une citation complète, suffira à titre d'exemple.
1.2	Le soumissionnaire doit avoir au moins cinq (5) ans d'expérience de la restauration de cours d'eau à saumons de cours d'eau dans des milieux de forêt pluviale côtière. Un rapport existant ou un résumé d'une publication évaluée par des pairs, y compris une citation complète, suffira comme preuve.

Les offres qui ne démontrent pas et ne répondent pas à tous les critères techniques obligatoires ne recevront aucune autre évaluation.

2. Critères techniques cotés

Les soumissions techniques seront évaluées en fonction des critères techniques cotés ci-dessous.

Pour être déclarée conforme aux exigences de l'appel d'offres, une soumission doit obtenir ou dépasser le minimum de points requis pour les critères techniques cotés. Les soumissions n'obtenant pas le minimum requis pour les critères techniques cotés seront rejetées sans autre évaluation.

No de l'article	Critères d'évaluation	Critères cotés	Pondération	Nombre maximal de points pondérés
2.1	Expertise technique et qualifications			20
2.1.1	La soumission montre l'expérience de l'entrepreneur ou des entrepreneurs dans la coordination de la restauration de cours d'eau dans des régions éloignées, en collaboration avec des Premières Nations et des organismes gouvernementaux.	<p>0 points = Aucun détail fourni; ne respecte pas le critère de l'expérience requise</p> <p>3 points = Fait preuve d'une expérience limitée; décrit de façon limitée des projets pertinents.</p> <p>6 points = Fait preuve d'une expérience suffisante; fournit un exemple de projet faisant état de cette expérience.</p> <p>10 points = Fait preuve d'une expérience étendue; fournit au moins deux exemples de projets faisant état de cette expérience.</p>	1,0	10
2.1.2	La soumission montre que l'entrepreneur comprend et connaît les évaluations	<p>0 points = Aucun détail fourni; ne respecte pas le critère de l'expérience requise</p>	1,0	10

	<p>géotechniques et hydrologiques dans les milieux de forêt pluviale côtière et qu'il a de l'expérience dans ce domaine</p>	<p>3 points = Fait preuve d'une expérience limitée; décrit de façon limitée des projets pertinents.</p> <p>6 points = Fait preuve d'une expérience suffisante; fournit un exemple de projet faisant état de cette expérience.</p> <p>10 points = Fait preuve d'une expérience étendue; fournit au moins deux exemples de projets faisant état de cette expérience.</p>		
--	---	---	--	--

2.2	Approche/méthodologie et échéancier des travaux proposés		100	
2.2.1	<p>La soumission décrit une approche rigoureuse, méthodologiquement rationnelle et respectueuse de l'environnement (moins dommageable) pour l'accès aux sites de restauration, y compris la mobilisation et la démobilité de l'équipement et le transport du personnel et des fournitures/matériaux.</p>	<p>0 point = Non abordé ou inacceptable; aucune approche ou méthodologie n'est proposée, ou celle-ci est insuffisante; aucune mention des problèmes à prévoir et de l'atténuation des risques, ou des lacunes importantes sont relevées à cet égard; le besoin ou l'intention du besoin n'est pas respecté.</p> <p>2 points = Explication limitée de la façon dont le soumissionnaire répondra à ce besoin; l'approche et la méthodologie manquent de structure et de cohérence; très peu d'éléments sont fournis, et certains éléments ne sont pas clairement abordés; des lacunes importantes existent quant aux objectifs et aux résultats attendus de ce besoin; description limitée des problèmes à prévoir et de l'atténuation des risques.</p> <p>4 points = Explication de la façon dont le soumissionnaire répondra à ce besoin; l'approche et la méthodologie manquent de structure et de cohérence; certains éléments sont fournis, mais d'autres ne sont pas clairement abordés; des lacunes importantes existent quant aux objectifs et aux résultats attendus de ce besoin; description de certains problèmes à prévoir et de certaines mesures d'atténuation des risques.</p>	4,0	40

N° de l'invitation - Solicitation No. :
5P420-19-0173/A

N° de la modif. - Amd. No. :
006

Autorité contractante - Contracting Authority :
Kirsten Sage

N° de réf. du client - Client Ref. No. :
n/a

Titre - Title :
Restauration de l'habitat du saumon rouge dans les affluents du lac Cheewhat -
Réserve de parc national Pacific Rim

		<p>6 points = Explication de la façon dont le soumissionnaire répondra à ce besoin; l'approche et la méthodologie sont structurées et cohérentes, et la plupart des détails nécessaires sont fournis; des lacunes mineures existent quant à l'objectif et aux résultats attendus de ce besoin; tous les détails nécessaires sont fournis, y compris les problèmes à prévoir et les mesures d'atténuation des risques; quelques précisions supplémentaires sont fournies.</p> <p>8 points = Explication détaillée et précise de la façon dont le soumissionnaire répondra à ce besoin; l'approche et la méthodologie sont structurées et cohérentes, et tous les détails nécessaires sont fournis; il n'y a aucune lacune; l'entrepreneur montre qu'il comprend l'objectif et les résultats attendus de ce besoin; il fait preuve d'une compréhension claire des problèmes à prévoir et suggère des solutions détaillées pour les résoudre.</p> <p>10 points = Approche et méthodologie originales et novatrices; des détails clairs et précis sont fournis, aucune lacune n'existe; l'entrepreneur montre une compréhension claire et approfondie des problèmes à prévoir et suggère des solutions originales pour les résoudre.</p>		
--	--	---	--	--

2.2.2	La soumission décrit une approche rigoureuse et solide sur le plan méthodologique pour les travaux dans les cours d'eau, y compris un plan de gestion des risques associés à la défaillance de structures dans les cours d'eau (c.-à-d. création non intentionnelle d'obstacles ou dérivations des chenaux).	<p>0 point = Non abordé ou inacceptable; aucune approche ou méthodologie n'est proposée, ou celle-ci est insuffisante; aucune mention des problèmes à prévoir et de l'atténuation des risques, ou des lacunes importantes sont relevées à cet égard; le besoin ou l'intention du besoin n'est pas respecté.</p> <p>2 points = Explication limitée de la façon dont le soumissionnaire répondra à ce besoin; l'approche et la méthodologie manquent de structure et de cohérence; très peu d'éléments sont fournis, et certains éléments ne sont pas clairement abordés; des lacunes importantes existent quant aux objectifs et aux résultats attendus de ce besoin; description limitée des problèmes à prévoir et de l'atténuation des risques.</p> <p>4 points = Explication de la façon dont le soumissionnaire répondra à ce besoin; l'approche et la méthodologie manquent de structure et de cohérence; certains éléments sont fournis, mais d'autres ne sont pas clairement abordés; des lacunes importantes existent quant aux objectifs et aux résultats attendus de ce besoin; description de certains problèmes à prévoir et de certaines mesures d'atténuation des risques.</p> <p>6 points = Explication de la façon dont le soumissionnaire répondra à ce besoin; l'approche et la méthodologie sont structurées et cohérentes, et la plupart des détails nécessaires sont fournis; des lacunes mineures existent quant à l'objectif et aux résultats attendus de ce besoin; tous les détails nécessaires sont fournis, y compris les problèmes à prévoir et les mesures d'atténuation des risques; quelques précisions supplémentaires sont fournies.</p>	3,0	30
--------------	--	---	-----	-----------

		<p>8 points = Explication détaillée et précise de la façon dont le soumissionnaire répondra à ce besoin; l'approche et la méthodologie sont structurées et cohérentes, et tous les détails nécessaires sont fournis; il n'y a aucune lacune; l'entrepreneur montre qu'il comprend l'objectif et les résultats attendus de ce besoin; il fait preuve d'une compréhension claire des problèmes à prévoir et suggère des solutions détaillées pour les résoudre.</p> <p>10 points = Approche et méthodologie originales et novatrices; des détails clairs et précis sont fournis, aucune lacune n'existe; l'entrepreneur montre une compréhension claire et approfondie des problèmes à prévoir et suggère des solutions originales pour les résoudre.</p>		
2.2.3	<p>Le soumissionnaire montre qu'il comprend les travaux requis, notamment :</p> <p>Échéanciers et jalons appropriés pour les travaux proposés; prise en compte du travail dans une région éloignée; mention des contraintes relatives aux conditions météorologiques et prise en compte des imprévus.</p>	<p>0 point = Travaux prévus et activités des ressources non fournis ou insuffisants; contraintes et imprévus non pris en compte ou non fournis; le besoin ou l'intention du besoin n'est pas respecté.</p> <p>4 points = Travaux prévus et activités des ressources décrits de façon limitée ou incomplète, sans assez de détails, ou encore les échéances et les ressources mentionnées ne semblent pas raisonnables; plan de travail et échéancier des travaux à exécuter insuffisamment détaillés ou imprécis; compréhension limitée des contraintes liées au travail en région éloignée, et imprévus mal abordés.</p> <p>6 points = Travaux prévus et activités des ressources décrits de façon limitée; certains détails sont donnés; les échéances et les ressources sont relativement raisonnables; plan de travail et échéancier des travaux à exécuter peu détaillés et considérés comme faibles; compréhension limitée des contraintes liées au travail en région éloignée, et imprévus abordés rapidement.</p> <p>8 points = Travaux prévus et activités des ressources décrits avec suffisamment d'information pour répondre au besoin; niveau d'effort et disponibilité des ressources décrits pour la plupart des tâches; inclusion de tous les détails nécessaires, y compris</p>	2,0	20

N° de l'invitation - Sollicitation No. :
5P420-19-0173/A

N° de la modif. - Amd. No. :
006

Autorité contractante - Contracting Authority :
Kirsten Sage

N° de réf. du client - Client Ref. No. :
n/a

Titre - Title :
Restauration de l'habitat du saumon rouge dans les affluents du lac Cheewahat -
Réserve de parc national Pacific Rim

		une compréhension claire du travail en région éloignée, et imprévus mentionnés avec renseignements supplémentaires. 10 points = Travaux prévus, niveau d'effort et activités des ressources clairement décrits avec toute l'information nécessaire pour répondre au besoin; mention de tous les détails nécessaires, y compris une compréhension complète du travail en région éloignée; imprévus assortis de solutions originales.		
2.2.4	La soumission montre la capacité et l'engagement de l'entrepreneur à travailler en étroite collaboration avec la Première Nation des Ditidaht pendant la préparation du projet et sur le terrain, notamment : Communications avec la Première Nation, compréhension des protocoles de la Première Nation et sensibilité à la culture	0 point = Aucun détail fourni. 5 points = Mention limitée des protocoles de Parcs Canada et des considérations relatives aux ressources culturelles. 10 points = Explication claire de l'importance de respecter les protocoles de Parcs Canada, plan éprouvé de collaboration étroite avec Parcs Canada, compréhension évidente des considérations relatives aux ressources culturelles	1,0	10

Total de points disponibles	120
Points minimum requis	84

Les soumissions n'obtenant pas le minimum requis de **84** points globalement pour les critères techniques cotés seront rejetées.

E. Joindre l'Analyse d'impact de base (AIB) – Projet de restauration des affluents du lac Cheewahat.

L'Analyse d'impact de base (AIB) – Projet de restauration des affluents du lac Cheewahat a été jointe dans un document distinct portant le même titre.

LES AUTRES CONDITIONS NE CHANGENT PAS.